

# BARCLAYS FAST TRIGGER

EMTN à capital non garanti indexé à la performance de l'Indice EURO STOXX 50®  
Durée conseillée d'investissement : 3 ans (en l'absence de remboursement anticipé)

Fermé à la souscription

**Ce produit est une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ». L'investisseur est exposé au marché « actions » par le biais d'une indexation à maturité à la performance de l'indice EURO STOXX 50® en cas de baisse supérieure à 30%. Perte en capital si l'indice clôture en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial. Se reporter à la rubrique Avantages/Inconvénients de ce document.**

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Barclays Bank PLC.

Le Prospectus de Base en date du 17 Août 2010 a été approuvé par la Financial Services Authority (la « FSA »), l'Autorité de régulation financière du Royaume-Uni. A la demande de Credit Suisse International, la FSA a fourni à l'Autorité des Marchés Financiers en France un certificat d'approbation attestant que la documentation ci-dessus a été rédigée conformément à la Directive 2003/71 du 4 novembre 2003 (la Directive Prospectus). Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général.

**Avertissement sur le risque de crédit :** Le versement du coupon comme le remboursement éventuel du capital à maturité sont conditionnés à l'absence de faillite ou de défaut de paiement de Credit Suisse International (en tant qu'émetteur de l'EMTN). Les termes « capital », « capital investi », « capital initial » et « investissement » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Barclays Fast Trigger, soit 1000 €. Le montant du remboursement est calculé sur la base de cette valeur nominale, hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement.

# BARCLAYS FAST TRIGGER

## CONCEPT DU PRODUIT

Avec Barclays Fast Trigger, l'investisseur s'expose au marché actions européen; la performance du produit peut être positive ou négative selon l'évolution de l'indice EURO STOXX 50®. Le produit sera remboursé par anticipation si l'indice clôture 3% au-dessus de sa valeur initiale à une date d'observation journalière (commençant 3 mois après la date d'observation initiale) et paiera un coupon de 8% par année écoulée. La performance du produit est plafonnée à 8% par an, même en cas de hausse supérieure de l'indice. A l'échéance des 3 ans, l'investisseur subira une perte en capital si l'indice clôture en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial et sera pleinement exposé à la baisse de l'indice. L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'indice.

## DÉTAIL DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

La valeur initiale de l'EURO STOXX 50® est définie à la date d'observation initiale (6 mai 2011).

### A chaque date d'observation journalière :

L'indice est ensuite examiné à chaque date d'observation journalière à partir du 8 août 2011. Le titre sera remboursé par anticipation si l'indice clôture 3% au-dessus de sa valeur initiale à la date d'observation journalière : le titre est remboursé au montant correspondant à la somme des deux montants suivants :

- montant nominal
- montant nominal x 8% x nombre de jours écoulés depuis la date d'observation initiale / 365

**A l'échéance :** Si le titre de créance n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur reçoit le remboursement suivant à l'échéance :

- Si l'indice baisse de plus de 30% par rapport à sa valeur initiale à la date de fin d'observation, l'investisseur sera dans la même position que s'il avait réalisé un placement direct dans l'indice. Il perdra donc 1% du

montant nominal initial de chaque titre pour toute baisse de 1% de l'indice par rapport à sa valeur initiale. L'investisseur subira une perte en capital.

- Si l'indice ne baisse pas de plus de 30% par rapport à sa valeur initiale à la date de fin d'observation (6 mai 2014), l'investisseur reçoit 100% du montant nominal (1000 €). Dans ce cas le Taux de Rendement Actuariel est de 0%
- Si l'indice clôture 3% au-dessus de sa valeur initiale à la date de fin d'observation (6 mai 2014), l'investisseur reçoit 124% du montant nominal (1240 €). Dans ce cas le Taux de Rendement Actuariel est de 7,43%.

## Avantages

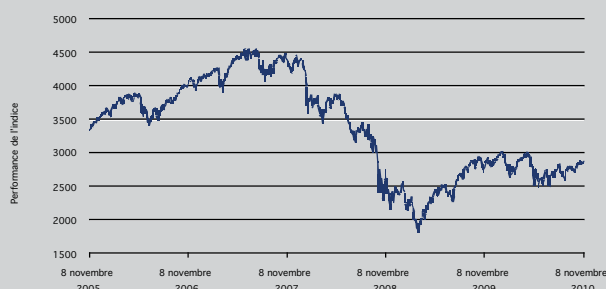
- Performance annuelle de 8% en cas de remboursement anticipé si l'indice EURO STOXX 50® est en hausse de plus de 3% par rapport à son niveau initial.
- A l'échéance, remboursement de 100% du montant nominal si l'indice clôture à 70% ou plus de sa valeur initiale.
- Notation élevée de l'émetteur : Moody's Aa1 / S&P A+ / Fitch AA-1.<sup>(1)</sup>

## Inconvénients

- L'investisseur ne bénéficie pas d'une garantie en capital. En effet si le produit n'a pas été remboursé par anticipation et que l'indice a baissé de plus de 30%, l'investisseur subit à la date d'échéance une perte en capital.
- En cas de revente des titres avant la date de remboursement anticipé ou la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte réalisable, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché à la date de revente ; la perte en capital peut être partielle ou totale.
- Pas de versement de dividende des valeurs comprises dans l'Indice EURO STOXX 50®. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes investis.
- Le rendement du produit à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -30%.
- Plafonnement du coupon à 8% par année écoulée, l'investisseur peut ne pas profiter d'une hausse totale de l'indice.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée de son investissement qui peut varier de 3 mois à 3 ans, en fonction de la performance de l'indice EURO STOXX 50® à chaque date de constatation journalière à compter du 8 août 2011.
- L'investisseur est exposé au risque de crédit de l'émetteur Credit Suisse International. En cas de défaut de celui-ci, l'investisseur est exposé à un risque de perte de la totalité du capital initialement investi.

## L'indice sous-jacent : EURO STOXX 50®

L'indice EURO STOXX 50® est un indice actions regroupant les 50 plus grandes valeurs de la zone euro.



Source : Bloomberg, du 26 janvier 2006 au 26 janvier 2011  
Les graphiques renvoient à des performances passées.

Les performances passées ne sont pas une indication des rendements futurs.

(1) Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement.

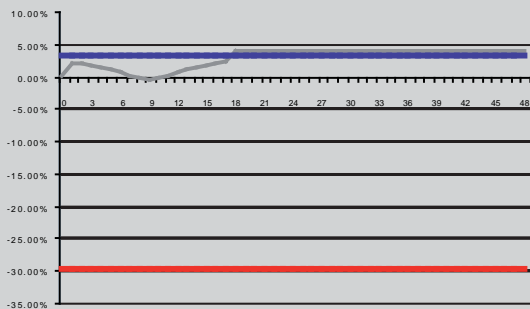
# BARCLAYS FAST TRIGGER

## EMTN à capital non garanti indexé à la performance de l'Indice EURO STOXX 50®

Illustrations du mécanisme du produit selon différents scénarii de marché en dehors de toute autre considération. Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale de la part de Credit Suisse International.

### SCÉNARII HYPOTHÉTIQUES

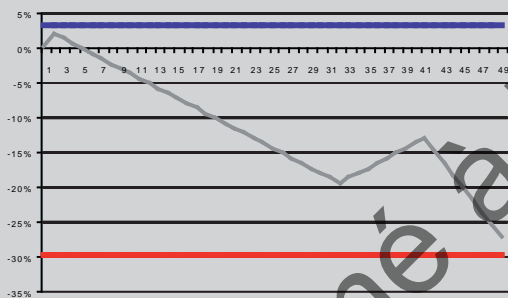
#### Scénario favorable : hausse de l'indice



#### Scénario favorable – Remboursement anticipé

- Au bout de 548 jours (soit 18 mois) l'Indice a augmenté de plus de 3% par rapport à son niveau initial, l'EMTN est remboursé de façon anticipée au niveau de :  $100\% + 8\% \times 548/365 = 112\%$
- Le Taux de Rendement Actuariel Brut de l'EMTN est donc égal à 7,84%<sup>(1)</sup>

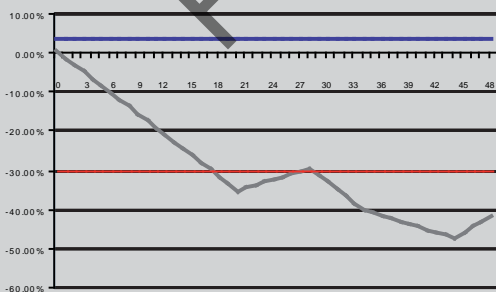
#### Scénario médian : baisse de l'indice inférieure à 30%



#### Scénario médian

- À maturité, l'Indice n'a pas baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial, il enregistre une performance de -27,5%. Le produit verse donc l'intégralité du capital initial<sup>(1)</sup>.
- Le Taux de Rendement Actuariel Brut de l'EMTN est donc égal à 0%<sup>(1)</sup>.

#### Scénario défavorable : baisse de l'indice supérieure à 30%



#### Scénario défavorable

- À maturité, l'Indice a baissé de plus de 30% par rapport à son niveau initial, enregistrant une performance de -42%. L'investisseur subit donc une perte en capital équivalente. Le produit verse donc 58% du capital initial<sup>(1)</sup>.
- Le Taux de Rendement Actuariel Brut de l'EMTN est donc égal à -16,60%<sup>(1)</sup>.
- Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale à maturité.

**Scénario le plus défavorable :** Dans le cas le plus défavorable où l'indice ne clôturerait à aucune date de constatation journalières en hausse d'au moins 3% par rapport à la date de constatation initiale et baisserait de 100% à la date de constatation finale, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.

(1) Hors frais, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement – Sauf faillite ou défaut de paiement de Credit Suisse International.

L'attention des investisseurs est attirée sur les facteurs de risque mentionnés dans le Prospectus de Base et son résumé traduit en français. Les investisseurs potentiels sont invités à prendre connaissance de ce Prospectus et des documents incorporés en référence avant de souscrire au produit en tant qu'émetteur.

## Principaux termes et conditions

<b>ISIN</b>	XS0587451203			
<b>Emetteur</b>	Credit Suisse International, Aa1 (Moody's) / A+ (S&P) / Fitch (AA-)			
<b>Garantie en capital</b>	Instrument financier non garanti en capital.			
<b>Barriere</b>	Risque de perte en capital si l'Indice clôture en baisse de plus de 30% par rapport à son niveau initial			
<b>Devise</b>	Euro			
<b>Valeur Nominale</b>	1000 €			
<b>Minimum de Souscription</b>	1000 €			
<b>Date d'émission</b>	6 Mai 2011			
<b>Date d'échéance</b>	12 mai 2014			
<b>Prix d'émission</b>	99,89% de sa valeur nominale			
<b>Période de commercialisation</b>	Du 15 février 2011 au 2 Mai 2011			
<b>Date de référence initiale du sous-jacent</b>	6 Mai 2011			
<b>Date de référence finale du sous-jacent</b>	6 Mai 2014			
<b>Dates d'observation</b>	Chaque jour ouvré entre la Date de Début d'Observation et la Date de fin d'observation			
<b>Dates de remboursement</b>	5 jours ouvrés après les Dates d'observation correspondantes			
<b>Date de début d'observation</b>	8 aout 2011			
<b>Date de fin d'observation</b>	6 Mai 2014			
<b>Date de remboursement</b>	12 Mai 2014			
<b>Indice sous-jacent</b>	EURO STOXX 50® www.stoxx.com Bloomberg : SX5E Index			
<b>Prix d'achat de l'EMTN sur la base d'une rémunération monétaire annuelle de 0,50%</b>	15/02/2011	99,89%	28/03/2011	99,95%
	21/02/2011	99,90%	04/04/2011	99,96%
	28/02/2011	99,91%	11/04/2011	99,97%
	07/03/2011	99,92%	18/04/2011	99,98%
	14/03/2011	99,93%	25/04/2011	99,99%
	21/03/2011	99,94%	02/05/2011	100%
<b>Liquidité</b>	Hebdomadaire			
<b>Agent de Calcul</b>	Credit Suisse International			
<b>Loi Applicable</b>	Anglaise			
<b>Règlement/Livraison</b>	Euroclear / Clearstream			
<b>Cotation</b>	Luxembourg			
<b>Diffusion des cours</b>	Einfo, Bloomberg et Reuters			
<b>Offre au Public</b>	En France uniquement			
<b>Marché secondaire</b>	Le Distributeur s'engage à racheter aux porteurs d'EMTN, dans des conditions normales de marché, sur une base hebdomadaire leurs titres, sur la base d'une centralisation des demandes chaque vendredi avant 12h00. En conditions normales de marché, l'écart entre le prix de vente et le prix d'achat est de 2% maximum anticipé.			
<b>Frais d'entrée</b>	1,5% maximum de l'investissement à la charge du porteur en sus du prix d'achat.			
<b>Commission de structuration</b>	En annualisé et tenant compte de l'actualisation, sur la base de l'horizon de placement recommandé 1,5% maximum de l'investissement à la charge du porteur. La commission de structuration est incluse dans le prix d'émission. Tous les détails concernant cette commission sont disponibles dans les conditions définitives datées du 07/02/2011.			
<b>Durée</b>	3 ans au plus, sous réserve d'un remboursement anticipé			
<b>Commission de sortie</b>	0%, soit aucun frais à la charge du porteur			
<b>Eligibilité</b>	Compte titres			
<b>Remboursement anticipé</b>	Le remboursement anticipé dépend de la variation de l'indice. Si l'indice clôture 3% au-dessus à l'une des dates d'observation, le titre de créance sera remboursé par anticipation à la date de remboursement correspondante : remboursement de : $1000 \text{ €} \times (100\% + n/365 \times 8\%)$			
<b>n</b>	Nombre de jours calendaires entre la date d'émission et la date d'observation.			
<b>Remboursement à l'échéance</b>	Si l'indice ne baisse pas de plus de 30% par rapport à sa valeur initiale à la date de fin d'observation : 100% du montant nominal (= 1000 €) Si l'indice baisse de plus de 30% par rapport à sa valeur initiale à la date de fin d'observation : (valeur de clôture à la date de fin d'observation / valeur initiale) x 1000 €			

# BARCLAYS FAST TRIGGER

Formulaire d'investissement pour compte-titres

## Partie réservée au Client

Nom et prénom :

(dénomination pour une personne morale)

Représentant légal :

(Nom et prénom du mandataire de la personne morale)

Mon horizon d'investissement :

Inférieur à 3 ans  Egal ou supérieur à 3 ans

En signant ce document, je reconnais avoir compris les caractéristiques de l'EMTN Barclays Fast Trigger et des risques attachés à celui-ci.

- J'accepte la préconisation de mon Conseiller.  
 Mention manuscrite du client qui souhaite aller au-delà « Je fais le choix d'investir au-delà du montant recommandé par Barclays en toute connaissance de cause ».

À cet effet, j'autorise Barclays Bank PLC à débiter mon compte n° :

Ouvert à l'agence de :

du montant de l'investissement, soit :

Fait en 2 exemplaires originaux.

À : ....., le : ...../...../2011

Signature du souscripteur précédée de la mention ci-dessus lorsque le client va au-delà de la préconisation du conseiller.

Instructions recueillies à l'Agence/Club/Bureau de :

Barclays Bank PLC, Succursale en France  
 Principal établissement : 32 Avenue George V – 75008 Paris RCS Paris B 381 066 281 – C.C.P. 62-07 Paris – Siège social à Londres E14 5HP, Angleterre, 1, Churchill Place – Reg N° 1026167 Capital autorisé de 3 040 001 000 de Livres Sterling.  
 Barclays Bank Plc est un établissement de crédit, prestataire de services d'investissement de droit anglais agréé par le Financial Services Authority (FSA), autorité de tutelle britannique qui a son siège social 25 the North Colonnade, Canary Warf, Londres E14 5HS. / www.fsa.gov.uk/register : n°122702.  
 La succursale française de Barclays Bank PLC est autorisée par le FSA à recourir à un agent lien Barclays Patrimoine SCS.

## Partie réservée au Conseiller

Nom et prénom :

Agence/Club/Bureau de :

Préconisation prenant en compte le profil de risque déclaré par le client dans le questionnaire « Investissement boursiers et financiers - Connaissance du client » et l'exposition au risque actions de l'ensemble des avoirs du client.

Profil Dynamique	Profil Equilibre	Profil Prudent
<input type="checkbox"/> 15% maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	<input type="checkbox"/> 10% maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	<input type="checkbox"/> 5% maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays
€	€	€

En signant le document, le conseiller reconnaît qu'il s'est assuré que :

- les informations relatives à l'exposition globale du client aux risques, à sa situation financière (revenus, patrimoine), à son expérience et à sa connaissance des instruments financiers sont à jour dans le référentiel de la banque ;
- l'investissement envisagé dans l'EMTN Barclays Fast Trigger pour le montant maximum recommandé (cf. tableau ci-dessus) est cohérent avec l'exposition globale au risque actions du client et à sa situation financière ;
- toutes les informations utiles ont été données au client pour lui permettre de comprendre les risques liés à Barclays Fast Trigger et qu'en conséquence le client peut prendre sa décision d'investir en toute connaissance de cause.
- le client qui décide d'investir au-delà du montant préconisé, a bien été préalablement mis en garde par ses soins.

À : ....., le : ...../...../2011

Signature du conseiller :

EMPLACEMENT RÉSERVÉ À LA BANQUE

Observations

.....  
 .....  
 .....

Barclays Patrimoine  
 Société en commandite simple au capital de 9750 € -  
 Siège social : 183 Avenue Daumesnil – 75012 Paris – RCS Paris B 712 018 308.  
 • Intermédiaire en opérations de banques.  
 • Agent lié régi par les articles L.545 et suivants du code monétaire et financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays, recevoir et transmettre les ordres de bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachats d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement.

# BARCLAYS FAST TRIGGER

Formulaire d'investissement pour compte-titres

## Partie réservée au Client

Nom et prénom :  
(dénomination pour une personne morale)

Représentant légal :  
(Nom et prénom du mandataire de la personne morale)

Mon horizon d'investissement :

Inférieur à 3 ans  Egal ou supérieur à 3 ans

En signant ce document, je reconnais avoir compris les caractéristiques de l'EMTN Barclays Fast Trigger et des risques attachés à celui-ci.

- J'accepte la préconisation de mon Conseiller.  
 Mention manuscrite du client qui souhaite aller au-delà  
 « Je fais le choix d'investir au-delà du montant recommandé par Barclays en toute connaissance de cause ».

À cet effet, j'autorise Barclays Bank PLC à débiter mon compte n° :

Ouvert à l'agence de :

du montant de l'investissement, soit :

 €

Fait en 2 exemplaires originaux.

À : ....., le : ...../...../2011

Signature du souscripteur précédée de la mention ci-dessus lorsque le client va au-delà de la préconisation du conseiller.

Instructions recueillies à l'Agence/Club/Bureau de :

Barclays Bank PLC, Succursale en France  
 Principal établissement : 32 Avenue George V - 75008 Paris RCS Paris B 381 066 281 - C.C.P. 62-07 Paris - Siège social à Londres E14 5HP, Angleterre, 1, Churchill Place - Reg N° 1026167 Capital autorisé de 3 040 001 000 de Livres Sterling.  
 Barclays Bank Plc est un établissement de crédit, prestataire de services d'investissement de droit anglais agréé par le Financial Services Authority (FSA), autorité de tutelle britannique qui a son siège social 25 the North Colonnade, Canary Wharf, Londres E14 5HS. / www.fsa.gov.uk/register : n°122702.  
 La succursale française de Barclays Bank PLC est autorisée par le FSA à recourir à un agent lien Barclays Patrimoine SCS.

## Partie réservée au Conseiller

Nom et prénom :

Agence/Club/Bureau de :

Préconisation prenant en compte le profil de risque déclaré par le client dans le questionnaire « Investissement boursiers et financiers - Connaissance du client » et l'exposition au risque actions de l'ensemble des avoirs du client.

Profil Dynamique	Profil Equilibre	Profil Prudent
<input type="checkbox"/> 15% maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	<input type="checkbox"/> 10% maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays	<input type="checkbox"/> 5% maximum de l'ensemble des avoirs chez Barclays
€	€	€

En signant le document, le conseiller reconnaît qu'il s'est assuré que :

- les informations relatives à l'exposition globale du client aux risques, à sa situation financière (revenus, patrimoine), à son expérience et à sa connaissance des instruments financiers sont à jour dans le référentiel de la banque ;
- l'investissement envisagé dans l'EMTN Barclays Fast Trigger pour le montant maximum recommandé (cf. tableau ci-dessus) est cohérent avec l'exposition globale au risque actions du client et à sa situation financière ;
- toutes les informations utiles ont été données au client pour lui permettre de comprendre les risques liés à Barclays Fast Trigger et qu'en conséquence le client peut prendre sa décision d'investir en toute connaissance de cause.
- le client qui décide d'investir au-delà du montant préconisé, a bien été préalablement mis en garde par ses soins.

À : ....., le : ...../...../2011

Signature du conseiller :

EMPLACEMENT RÉSERVÉ À LA BANQUE

Observations

.....  
 .....  
 .....

Barclays Patrimoine  
 Société en commandite simple au capital de 9750 € -  
 Siège social : 183 Avenue Daumesnil - 75012 Paris - RCS Paris B 712 018 308.  
 • Intermédiaire en opérations de banques.  
 • Agent lié régi par les articles L.545 et suivants du code monétaire et financier et mandaté pour présenter les services d'investissement offerts par Barclays, recevoir et transmettre les ordres de bourse ainsi que ceux relatifs aux souscriptions et rachats d'OPCVM et à assurer le service de conseil en investissement.

## Documentation juridique

### L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique « risk factors » (facteurs de risque) du Prospectus de Base, ainsi que sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit.

Le produit Barclays Fast Trigger décrit dans le présent document fait l'objet d'un Prospectus de Base approuvé par la UK Listing Authority (« UKLA ») (Royaume Uni) comme étant conforme à la Directive 2003/71/EC et le certificat d'approbation a été adressé à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») conformément à l'article 18 de la Directive. Le prospectus d'émission des titres de créance complexes proposés a été validé par la UK Listing Authority (« UKLA ») (Royaume Uni). Ce document à caractère promotionnel est établi par Barclays Bank PLC. Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son règlement général. Le Prospectus de Base est disponible gratuitement auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, 25 avenue Kléber 75016 Paris, ainsi que sur internet à travers le lien suivant : [www.credit-suisse.com/structuredproducts](http://www.credit-suisse.com/structuredproducts) et doit être lu conjointement avec le résumé en français et les conditions définitives du produit disponibles sur le site internet de l'AMF (<http://amf-france.org>) ainsi que sur celui de Credit Suisse

## Risques

### Cet instrument financier s'adresse aux investisseurs avertis.

Nous attirons notamment l'attention de l'investisseur sur les risques suivants :

- Une vente avant la date d'échéance s'effectuera à un niveau qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là. L'investisseur prend donc un risque en capital non mesurable a priori s'il est contraint de vendre l'EMTN avant l'échéance.
- L'investisseur est donc exposé au risque de crédit de l'émetteur de l'EMTN, Credit Suisse International. En cas de défaut de celui-ci, l'investisseur est exposé à un risque de perte de la totalité du capital initialement investi

### Autres risques affectant la valeur de l'EMTN :

- Risque de taux : toute modification des taux d'intérêt sur le marché peut affecter négativement la valeur du titre de créance.
- Risque d'illiquidité : dans certaines circonstances, le marché secondaire des titres de créance peut être illiquide.
- Risque de réinvestissement : en cas de remboursement anticipé, l'investisseur pourrait ne pas être en mesure d'investir dans un produit proposant des conditions d'investissement favorables.

### Risque lié au marché secondaire de l'EMTN

Credit Suisse International s'engage à racheter, sur une base hebdomadaire,

aux investisseurs leurs titres, à leur valeur de marché.

Credit Suisse International attire l'attention des investisseurs :

- Sur le fait qu'en cas de perturbation de marché (incluant de façon non limitative une baisse importante de la liquidité du sous-jacent), le prix de rachat ou de vente, selon le cas, de l'EMTN pourra être inférieur à la dernière valorisation afin de tenir compte de cette perturbation de marché.
- Sur les « facteurs de risque » figurant dans les différents supports d'information notamment dans le prospectus de base dans le cadre duquel l'EMTN est émis, disponible sur le site [www.credit-suisse.com/structuredproducts](http://www.credit-suisse.com/structuredproducts)

## Investisseurs concernés

Ce produit s'adresse aux investisseurs avertis poursuivant notamment les objectifs suivants :

- Anticipation d'un marché actions français qui ne baisserait pas de plus de 30% sur 3 ans.
- Volonté de capter un gain potentiel de 8% par an sur 3 ans.
- Durée de placement recommandée : 3 ans.

## Avertissement lié à l'Indice

L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice (pour plus d'informations sur l'Indice [http://www.stoxx.com/indices/index\\_information.html?symbol= SX5E](http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol= SX5E)).

## Avertissement

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Avant tout investissement dans le produit, vous devez procéder, sans vous fonder exclusivement sur les informations qui vous ont été fournies, à votre propre analyse des avantages et des risques du produit du point de vue juridique, fiscal et comptable, en consultant si vous le jugez nécessaire, vos propres conseils en la matière ou tous autres professionnels compétents. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à sa charge, Credit Suisse International ne pourra être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans le produit. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus.

La documentation relative au produit prévoira des modalités d'ajustement ou de substitution afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le ou les sous-jacents du produit ou, le cas échéant, la fin anticipée du produit. Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux Etats-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »).

Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux Etats-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la « Regulation S »), les titres sont/seront offerts exclusivement en dehors des Etats-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions « offshore » (« Offshore transactions ») avec des « Non US Persons » (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des « Non US Persons » dans le cadre d'« Offshore transactions » conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres. Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des Etats des Etats-Unis.

Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, d'ici à l'échéance, le prix du produit pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution du cours du sous-jacent et des taux d'intérêts. Les gains éventuels peuvent également être réduits par l'effet de commissions, redevances ou autres charges supportées par l'investisseur. L'investisseur supporte un risque de crédit sur Credit Suisse International.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence des informations fournies ne sont pas garanties bien que ces informations aient été établies à partir de sources sérieuses, réputées fiables. Les éléments du présent document sont fournis sur la base des données de marché constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

## Fiscalité

« Les personnes physiques ou morales sont invitées à se renseigner sur la fiscalité qui leur est propre.